

MAIRIE DE BOREST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le six septembre, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 28/08/2018

Présents : Mesdames Eeckhout, Thepaut, Degraeve et Didier.

Messieurs Sicard, Fudali, Bianchini, Duchesne, de Freitas.

Absents excusés : Madame Berling-Eeckhout,

Monsieur Bacot.

Madame Berling-Eeckhout a donné procuration à Madame le Maire

Monsieur Bianchini a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire débute la séance en présentant aux conseillers le compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2018 et celui du conseil exceptionnel du 30 juillet 2018. Ils sont acceptés à l'unanimité.

Elle présente ses remerciements aux organisateurs de la brocante et particulièrement à Madame Isabelle Degraeve qui s'est beaucoup impliquée pour recueillir les adhésions.

Le premier point prévu à l'ordre du jour est ensuite abordé :

Plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales :

Madame le Maire présente le plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales, document obligatoire pour la finalisation du PLU et nécessaire aux études menées parallèlement sur la réalisation future de l'assainissement communal.

Les conseillers avaient été destinataires du document , réalisé par la société Verdi.

Divers points sont développés,, étude de la gestion pluviale actuelle, historique des problèmes de gestion d'eau pluviale sur la commune, analyse des écoulements, définition des zones d'expansion du ruissellement, règlements pour les futurs projets urbains...

Ce plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales est proposé aux votes, il est accepté à l'unanimité.

Aménagement d'un parking sur la Place du Tisard :

Cette perspective de création de places de parking sur la place du Tisard avait été évoquée lors de conseils municipaux précédents. La commission des travaux avait été chargée d'étudier un projet offrant un maximum d'emplacements sans dénaturer l'aspect rural et bucolique de la place.

Monsieur Claude Fudali présente un croquis, identifiant 5 places dont une pour handicapés, situées en épi, à la place du terrain de boules placé au plus près du virage de la rue des Fours à Chaux. Un élargissement de la chaussée à cet endroit est prévu, avec un déplacement du bac de fleurs.

Trois devis ont été présentés et analysés par la commission. Le devis de la société Eiffage est de 27 420 euros TTC et de l'entreprise Ramery dev 25 611,24 euros TTC. L'entreprise Colas propose un montant de travaux de 22 504,80 euros TTC, et s'avère la moins disante.

Après débats, les conseillers ont considéré que ce projet était celui qui s'intégrait le mieux à l'environnement de cette place centrale du village, lieu des rassemblements des borestois.

Le projet est soumis au vote et à l'unanimité, les conseillers autorisent le maire à signer le marché avec la société Colas pour un montant de 22 504,80 euros TTC.

Madame le Maire rappelle qu'une subvention d'un montant de 15 999 € a été accordée pour cette réalisation par le conseil départemental.

La rentrée scolaire :

Madame Florence Thepaut fait le point sur la rentrée scolaire, 28 élèves ont été admis en maternelle à l'école de Borest, petite et moyenne section.

Madame le Maire regrette que toutes les demandes d'inscription n'aient pu être acceptées.

Le nombre maximum de 28 élèves a été arrêté lors du dernier conseil d'école et a été considéré comme limite pour une bonne tenue de la classe avec des enfants en bas âge.

Elle rappelle que les inscriptions doivent s'effectuer au préalable en mairie et que les admissions ne peuvent se réaliser par l'enseignant qu'après présentation du certificat d'inscription signé du maire.

Questions diverses :

Guillaume Duchesne fait le point sur le projet de plantation de peupliers dans le marais communal. Il est dans l'attente de 3 devis sachant que cette replantation ne peut se réaliser qu'entre les mois de janvier et juin.

-Madame le Maire fait le point sur l'installation du système de video protection : Nous sommes toujours dans l'attente de la société ENEDIS qui doit réaliser le branchement rue du Pont de Corne/ rue Pidore le 18 octobre prochain.

EDF devrait intervenir le vendredi 5 Octobre pour activer le compteur près de la propriété de Mme Lalaux et permettre ainsi l'alimentation des lampadaires et de la caméra situés dans cette rue.

-Un pass permis citoyen sera mis en place avec Jules Fleury, qui devra réaliser 70 heures de travail pour la collectivité contre une rémunération de 600 € allouée par le conseil départemental pour le financement du permis de conduire.

Monsieur Pierre Saucède est intervenu auprès du commandant de la base de Creil pour obtenir une délégation militaire pour la cérémonie du 11 Novembre prochain.

Madame le Maire contactera le commandant de la base , Monsieur CUNAT, pour solliciter une prise d'armes à cette occasion.

Madame le Maire signale qu'une nouvelle demande de curage ou faucardage de la Nonette a été effectuée auprès du Sage chargé de la gestion des cours d'eau.

Les journées du patrimoine auront lieu les 16 et 17 septembre prochains ; l'église sera ouverte durant ces deux jours et un planning sollicitant les administrés circule. Un dépliant fournissant les informations nécessaires pour répondre aux questions des visiteurs sera fourni.

Le personnel communal sera prochainement associé à une réunion d'informations sur « les gestes qui sauvent » dispensée par l'UNASS SOMMOISE.

Monsieur Claude Fudali se joindra au groupe qui doit être au minimum de 6 personnes.

Madame le Maire présente les remerciements de Madame Sergent pour la gerbe offerte par la commune à l'occasion des obsèques de son époux et de Monsieur et Madame Matthew Foster à la suite de la petite manifestation organisée lors de la fête du village pour leur naturalisation française.

Joëlle Adiasse a formulé une demande d'autorisation pour ouvrir un marché de Noël dans la salle de la Mairie. L'autorisation a été accordée à l'unanimité.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 h.

Le prochain conseil municipal est fixé le 12 novembre prochain à 20h30.

